URFU

Union des retraités des Finances UNSA

La lettre de l'URD
N° 38

JUIN 2022

UNION DES RETRAITÉS DES DOUANES

Spécial inflation/consommation

EDITO : INFLATION le retour !

Giscard et Raymond Barre sont morts !!!

Pour les plus de 60 ans, un petit effort de mémoire : nous sommes en 1976, Giscard (lui-même ancien ministre des finances) est président, il nomme Raymond Barre, le « meilleur économiste de France » (dixit Giscard) premier Ministre et Ministre des finances, (fait unique dans l'histoire de la 5ème).

Le duo de grands hommes (tous deux 1,89m) n'a alors pas brillé par son efficacité vis-à-vis d'une inflation galopante de 9,6% en 76 à 13,4 % en 1980.

Macron et Lemaire sont vivants et gouvernent !!!

A l'heure où cette inflation est repartie presqu'à l'identique, je ne suis pas persuadé que l'équipe Macron/Lemaire (ancien et actuel Ministres de l'économie) aient la capacité de faire mieux !

L'avenir nous le dira. En tout cas, dans ce spécial « économie, inflation, consommation », nous vous livrons un certain nombre d'éléments alarmants, désagréables et très dommageables pour notre niveau de vie ! !

Les retraités eux, tirent le diable par la queue !

£££££££££££££££££££££££££££££££££

Sommaire :

Page 1 : Inflation jugulable
Page 2 : Prix alimentaires
Page 2: Réduire sa facture
Page 3 : Variation des quantités
Page 4: Devis des artisans
Page 5 : Contrôles alimentaires
Page 5 : Spaetzles,
Page 6 : Fin du ticket de caisse ?
Page 7 : Prix du gaz et électricité
Page 8 : Économie de gaz

£££££££££££££££££££££££££££££££££

La meilleure façon de résoudre le chômage, c'est de travailler !

Raymond Barre

L'inflation à 5,2% en mai : jugulable ou non ?

Un retour inattendu de l'inflation mais qui fait mal ! On peut raisonnablement penser que c'est reparti pour un tour et que les prix vont grimper dans un futur proche bien plus qu'au dernier trimestre.

Un rappel : L'inflation est la perte du pouvoir d'achat de la monnaie qui se traduit par une augmentation générale et durable des prix, accompagnée par une baisse des taux. Il s'agit d'un phénomène persistant qui fait entre autres monter l'ensemble des prix, et auquel se superposent des variations sectorielles des prix.

Tous les voyants sont au rouge : matières premières plus rares donc plus chères, transformations des produits plus onéreuse, répercussion sur la distribution et les métiers intermédiaires (commerçants, artisans, etc.), tout va mal et ne saurait nous rendre raisonnablement optimistes.

Ce document fait le point sur des éléments qui peuvent largement nous inquiéter. Car nous le savons bien, sont toujours les plus fragiles financièrement qui trinquent, quand les prix s'envolent.

Et nous retraités en faisons partie, puisque dans l'incapacité presque totale de trouver de nouvelles sources de revenus, nous sommes dépendants du bon vouloir des gens qui nous gouvernent.

Ceux-ci, à l'heure où nous écrivons, sont à la pèche aux voix pour les législatives et ont tendance à promettre beaucoup, **sans rien chiffrer d'ailleurs !**

Nos dizaines d'années écoulées nous ont rendus largement méfiants sur les promesses électorales qui bien souvent n'engagent que ceux qui y croient !

FX DEWASMES

Alimentation : Le budget des Français pourrait bondir de 224 euros en 2022

Le pire est à venir. L'inflation n'en a pas fini avec les Français. Le coût de l'alimentation pourrait flamber en 2022 de plus de 200 euros par personne en France.

Les prix des distributeurs alimentaires pourraient croître de 8,2 %, ce qui engendrerait une hausse des dépenses alimentaires annuelles de 224 euros par personne cette année, sur un total estimé a 2.963 euros.

Une hausse plus forte encore chez nos voisins

Par rapport au reste du Vieux Continent, les Français ne seraient pourtant pas les plus mal lotis : la hausse moyenne du budget alimentaire au sein de l'Union européenne s'afficherait ainsi à 243 euros, et les Allemands paieraient même 254 euros supplémentaires en 2022.

Un différentiel qui s'explique entre autres par une « structure de marché très concentrée en France, qui donne une surface financière importante aux distributeurs et leur permet d'absorber une partie de la hausse des coûts d'achat. Les synergies réalisées par les groupes au niveau de leurs centrales d'achat permettent aussi de circonscrire l'impact de la hausse des coûts de production sur les prix de vente.

Répercussion en chaîne

Les estimations de hausse du budget alimentaire en 2022 se basent sur l'hypothèse que les distributeurs répercutent sur leurs prix de vente 75 % de la hausse des prix qu'ils paient aux industriels du secteur agroalimentaire. **Or à l'heure actuelle, moins de la moitié de cette hausse des prix de production a été répercutée sur les consommateurs.**

En effet, les industriels du secteur agroalimentaire européen ont augmenté leurs prix de 14 % depuis le début de l'année 2021, là où les distributeurs de produits alimentaires n'ont en revanche augmenté leurs prix que de 6 %.

Environnement très volatil

Le rythme auquel les prix de vente s'aligneront sur les prix de production demeure très incertain, vu la volatilité de l'environnement économique actuel marqué notamment par la guerre entre la Russie et l'Ukraine.
Le conflit, qui oppose deux grandes puissances agricoles, a déjà eu des conséquences très concrètes sur les prix : les industriels facturent ainsi les huiles et graisses 53 % plus cher qu'en 2021. Le coût des farines pour les distributeurs a quant à lui bondi de 28 %, et celui des pâtes de 19 %. Selon les dernières données de l'Insee, l'inflation a progressé de 4,8 % sur un an en avril et les prix alimentaires de 3,8 %.

Une menace pour les ménages fragiles financièrement

Et la hausse n'est pas près de s'arrêter, puisque **les distributeurs, sortis de deux années de pandémie très profitables à leur chiffre d'affaires comme à leur bénéfice**, n'ont pas besoin de maintenir coûte que coûte leurs volumes de vente en abaissant les prix.

Les rabais consentis par les distributeurs ont tendance à être nettement plus sélectifs que par le passé, puisqu'ils sont adaptés à chaque magasin voire à chaque consommateur.

€€€

Suivre sa liste

La base d'une bonne budgétisation est d'en passer par une liste de courses, élaborée après un inventaire des placards et du réfrigérateur ou en y notant au fil des jours les aliments venant à manquer.

Et une fois le listing établi, pas question de s'en écarter. Se laisser distraire par des offres et emballages attrayants, alors qu'ils ne sont pas prévus, augmentera forcément le coût de vos courses.

Afin d'éviter cet écueil, il est d'ailleurs judicieux de consigner quelques idées de menus pour la semaine, afin de dimensionner au mieux vos achats de produits frais.

Anticiper les bons plans

Pour profiter des promotions sans qu'elles ne vous détournent de votre liste de courses, le mieux est de faire vos choix en amont. Libre à vous, par exemple, de scruter les catalogues des magasins pour noter les bonnes affaires qui peuvent correspondre à vos besoins.

Bon nombre d'applications mobiles de grandes enseignes permettent aussi de repérer les ristournes et de profiter des offres des programmes fidélité. Attention toutefois à ne pas vous laisser abuser par de belles affiches et à bien surveiller le prix au kilo ou au litre, qui doit être votre référence.

Ne vous arrêtez pas au look

Il existe d'innombrables points de vente variés qui permettent de faire ses courses aux meilleurs prix. Outre la concurrence tarifaire régnant entre les grandes surfaces, **pensez aussi aux magasins de proximité et producteurs locaux, dont les articles peuvent être moins chers et de meilleure qualité**.

Dans tous les cas, n'hésitez pas à jeter un œil aux produits anti-gaspillage, de plus en plus répandus, qui sont proposés à moindre coût, comme les aliments proches de la date de péremption, les légumes et fruits dits « moches » mais tout à fait comestibles ou encore les produits non conformes en raison de leur aspect imparfait, sans que cela n'affecte leur goût.

€€€

Le changement de recette du produit relève d'une autre turpitude. Le fabricant va par exemple utiliser des ingrédients moins nobles et donc moins chers.
Il en est de même de la transformation du packaging relevant de l'inflation masquée, en laissant penser que cette innovation justifie une augmentation du prix, alors que cette dernière est en réalité plus importante que le surcoût du nouvel emballage.

Des promotions s'accompagnant d'un changement de format des produits perturbent les repères des acheteurs, suivies ensuite par une hausse de prix de 10 % en moyenne par rapport au tarif relevé avant l'opération.

Il est à redouter que ces techniques marketing se multiplient dans les mois à venir. **Or, ces modifications sont d'autant plus discrètes que les formats des produits de grande consommation sont libres depuis une directive européenne de 2007, entrée en vigueur en 2009.**

Outre les tablettes de beurre classique en 125 ou 250 g, on voit ainsi fleurir des versions en 225 g. Même chose pour la boisson d'1 litre qui cohabite aujourd'hui avec des bouteilles de 1,25 l, 1,75 l et 2 l, sans compter les formats mini. Difficile par conséquent de faire un comparatif éclairé.

Pour ne pas s'y laisser prendre, une seule solution : Il faut toujours se fier au prix du produit au kilo ou au litre et faire attention aux modifications de packaging. Sachez aussi que les articles des distributeurs sont en général moins sujets à cette inflation masquée, là où les marques « premium » tentent davantage de contenir le prix sur l'étiquette.

Au niveau du droit

Si ces techniques nous paraissent plus que discutables moralement, elles sont légales. En effet, tant que les mentions obligatoires sur le prix et les quantités sont respectées, les fabricants peuvent bien faire ce qu'ils veulent.

Ainsi, le nouveau grammage amoindri est précisé sur un côté du paquet, tandis que le prix inchangé à la pièce est accompagné de celui au kilo ou au litre.

€€€

Les contrôles alimentaires moins bien assurés ?

La surveillance de la qualité de nos aliments doit être transférée du ministère de l'Économie vers celui de l'Agriculture. Une privatisation partielle des contrôles et des analyses est envisagée, et les moyens humains ne seraient pas renforcés.

En pleins scandales Buitoni et Kinder, l'annonce laisse perplexe : les missions de contrôle et d'analyses de nos denrées alimentaires seront transférées dès 2023 du ministère de l'Économie au ministère de l'Agriculture – plus précisément de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) à la Direction générale de l'alimentation (DGAL).

C'est par un mail interne, que la directrice générale de la DGCCRF, Virginie Beaumeunier, a informé les personnels de la DGCCRF. La suite du *dépeçage* de la DGCCRF par d'autres administrations ?

Une annonce en pleine crise des pizzas Buitoni et des œufs Kinder !

Mais ce transfert qui se profile aujourd'hui sans négociation ni concertation, est annoncé avec un étrange sens du timing : la décision a été validée lors d'une réunion entre le Premier ministre et les ministres de l'Économie et de l'Agriculture, à quelques jours de la démission du gouvernement !

Surtout, elle intervient en pleine crise sanitaire liée aux contaminations des pizzas Buitoni par des bactéries *E. coli* et des œufs Kinder par des salmonelles. **Or, le ministère de l'Agriculture est réputé nettement plus souple à l'égard des industries de l'agroalimentaire que celui de l'Économie.**

Privatisation des contrôles

L'objectif invoqué est louable : il veut améliorer une répartition des contrôles *« inutilement complexe »* entre la DGAL et la DGCCRF, ainsi que *« l'efficience et la lisibilité du dispositif »*, pour dégager des *« gains de productivité »*.

Mais s'il s'accompagne du transfert de 60 postes de la DGCCRF vers la DGAL, il n'évoque aucune montée en puissance globale, seule à même d'améliorer vraiment la qualité du travail de surveillance menée par les agents de ces directions, alors que les syndicats alertent depuis des années sur le manque chronique d'effectifs.

Une privatisation néfaste !

Derrière, se profile une proposition de *« déléguer »* une partie des contrôles et des analyses au profit de **bureaux d'études et de laboratoires privés** – avec les risques induits de conflits d'intérêts et de manque de transparence, ces acteurs pouvant également travailler pour les entreprises de la chaîne alimentaire….

Si l'État veut améliorer la surveillance sanitaire des aliments, il pourrait commencer par remettre en question le dispositif de surveillance via les autocontrôles réalisés par les entreprises, qui montrent régulièrement leurs limites.

Avec le transfert de compétences, la DGAL s'occuperait de l'ensemble de la sécurité sanitaire des aliments, animaux et végétaux, depuis la ferme jusqu'aux grandes surfaces et les restaurants. Elle gérerait également les alertes et les retraits-rappels. La DGCCRF conserverait ses compétences concernant la lutte contre la fraude, la qualité des produits et la loyauté des transactions. Pour les cas particuliers (allergènes, additifs, arômes, auxiliaires technologiques, matériaux au contact des denrées, ingrédients ionisés et OGM), qui relèvent aujourd'hui de la DGCCRF, leur sort n'est pas encore tranché.

€€€

Le secret des Spaetzles, les pâtes alsaciennes !

Contrairement aux pâtes, les petites nouilles alsaciennes doivent se conjuguer au masculin !
C'est l'une des subtilités de cette recette répandue en Alsace, mais aussi en Allemagne et en Autriche, d'où son nom à consonance germanique. Extrêmement faciles à cuisiner, ces « petites nouilles » peuvent se décliner à toutes les sauces.
On peut réaliser une économie du simple au double » par rapport aux Spaetzles achetés sur le marché. Il est intéressant **de mettre la main à la pâte !!!**

Pour cela il faut :

-400 g de farine -$\frac{1}{2}$ verre de moutarde d'eau (ou de la bière) -4 œufs

1/Dans un saladier mettre la farine puis les oeufs entiers et l'eau (ou de la bière c'est un peu moins sec finalement.

2/ Ensuite mélanger le tout avec un fouet (l'Ideal c'est d'avoir un robot qui mélange tout seul !!!) jusqu'à obtention d'une pâte homogène sans grumeau et pas liquide surtout!

3/ Faite chauffer une grande casserole avec de l'eau et un kub or. Dès que l'eau est chaude vous pouvez y verser la pâte (en partie) soit avec la râpe spéciale à spaetzle ou en coupant la pâte sur une planche en petits morceaux longs de 2 ou 3cm et large de 0.5mm (en fait : à vous de voir comment vous aimez)

4/ Attendre que les morceaux remontent à la surface et les sortir avec une écumoire puis les mettre dans une passoire et continuer jusqu'à ce que vous n'ayez plus de pâte.

5/ Ensuite vous pouvez les griller dans une poêle avec un peu d'huile ou les servir nature ou avec une sauce (tomates, ou champignons, ou Roquefort par exemple, etc.).

La Fin du ticket de caisse ?

Les associations de consommateurs opposées à la suppression par défaut

Pour les associations, le ticket de caisse demeure « un outil de gestion du budget familial », qui permet de « vérifier l'exactitude du montant de la transaction ».

La plupart des associations de consommateurs membres du Conseil national de la consommation, notamment l'UFC-Que Choisir ou Familles Rurales, se sont opposées à la suppression par défaut du ticket de caisse prévue à compter de 2023.

Elles réclament, à juste titre, que l'impression d'un ticket soit « *systématiquement proposé* ». **Douze associations de consommateurs, sur les quinze que compte l'organisme paritaire consultatif qu'est le Conseil national de la consommation, estiment que supprimer « *par défaut* » le ticket de caisse «*aboutit à priver les consommateurs d'un véritable choix, et par voie de conséquence de leurs droits*».**

Au cœur du débat, un décret d'application de la loi anti-gaspillage qui prévoit « l'interdiction de l'impression automatique des tickets en magasin à compter du 1er janvier 2023 », avec comme objectif une moindre production de déchets.

Le Conseil national de la consommation est actuellement consulté sur ce décret, expliquent les associations de consommateurs, qui s'opposent à sa rédaction actuelle. « Le projet du gouvernement prévoit que, **sauf exceptions, notamment l'achat de certains biens dits « durables », les opérations de cartes bancaires annulées ou faisant l'objet d'un crédit**, **l'impression des tickets de caisse comme des reçus de carte bancaire «serait supprimée par défaut, quels que soient le montant et la nature des achats».**

Les consommateurs s'ils souhaitent obtenir un ticket devront en faire expressément la demande !

Ces associations estiment que le droit pour un consommateur d'obtenir un ticket de caisse ne sera réellement préservé que si le choix lui est systématiquement proposé.

Le ticket demeure portant un outil de gestion du budget familial, permet de vérifier l'exactitude du montant de la transaction et constitue une preuve d'achat indispensable pour se prévaloir des garanties légales ou commerciales.

Il est clair qu'une nouvelle fois ,ce sont les personnes âgées qui sont bordurées, car les plus attachées traditionnellement à la lecture papier et non à tous les outils éphémères que sont portables et autres système en ligne dématérialisés !

Les décideurs de cette suppression sont pourtant les mêmes qui se souviennent de nous quand ils ont besoin de nos bulletins de vote…A méditer !

Source pour partie le Figaro

Les prix du gaz et de l'électricité : le miroir aux alouettes !

La mise en concurrence des opérateurs fournisseurs devaient déboucher selon les gouvernants de l'époque, sur une baisse des coûts pour les particuliers. Un certain nombre de consommateurs se sont tournés vers ces offres attrayantes cependant limitées en gains véritables…

Or, ceux d'entre eux qui n'ont pas les reins solides posent de sérieux problèmes à leurs clients. Face à la flambée des prix de l'énergie, certains fournisseurs alternatifs ont décidé de désindexer leurs offres des tarifs réglementés pour les calquer sur les prix des marchés de gros. Résultat : les factures de certains abonnés explosent.

Gel des tarifs réglementés du gaz, limitation de la hausse des prix de l'électricité à 4%... Déployé en octobre dernier face à la flambée de l'énergie, le bouclier tarifaire a permis de préserver le pouvoir d'achat de millions de Français.

Tous n'ont pourtant pas pu en bénéficier. À commencer par certains clients de fournisseurs alternatifs qui ont vu leur contrat être modifié malgré eux. Avec pour conséquence une explosion des factures.

Ainsi Planet Oui, fournisseur d'énergies en difficultés, a été placé fin 2021 en redressement judiciaire.

Outre des comptes soldés brutalement avec des sommes énormes, au printemps le fournisseur Mint Energies a repris le portefeuille de clients de Planète OUI, soit 120.000 contrats. Cette fois, les nouvelles mensualités au 1er mai, sont parfois en hausse de 483%.

Les clients sont informés d'une augmentation brutale de leurs échéances par mail, l'entreprise invoquant "le conflit actuel entre la Russie et l'Ukraine et l'impact de ce contexte dramatique sur les tarifs de l'électricité et du gaz"…

S'il peut paraitre discutable, le procédé visant à désindexer les contrats des tarifs réglementés n'a rien d'illégal à condition que les clients aient été informés de cette modification au moins un mois avant son application. Ce qui semble être le cas avec Mint Energies.

Sollicité de toutes parts, Mint Energies a fini par reconnaître que certaines hausses étaient sans doute liées à des "erreurs". Lors de la reprise des contrats de Planète OUI, « une partie de la migration s'est faite dans la douleur. Des erreurs ont été commises. Pour certains, la consommation de référence n'était pas la bonne. Les personnes ont été contactées pour procéder à des remboursements ou des compensations ».

Des clients abonnés chez Mint avant même la faillite de Planète OUI sont aussi concernés : "Pour certains contrats, un recalcul des consommations a été effectué et il est possible que des erreurs aient été commises. Nous avons mis à jour les échéances le 5 avril. Les fortes hausses de tarifs peuvent s'expliquer ici. Nous sommes en train d'étudier tout ça, mais toutes les personnes lésées seront remboursées", assure encore l'opérateur.
Et pour les difficultés occasionnées ????

Autre exemple : pas de bouclier tarifaire pour les abonnés d'Électricité de Strasbourg !

A Strasbourg, les clients d'Électricité de Strasbourg (ÉS) qui ont souscrit un contrat de fourniture de gaz voient leur fournisseur dire ne pas pouvoir appliquer le bouclier tarifaire du gouvernement. En conséquence, ses contrats sont indexés sur les prix des marchés de gros et les abonnés peuvent difficilement se tourner vers un autre opérateur, ÉS disposant d'un monopole dans la capitale alsacienne…

Des procédés particulièrement préjudiciables

Association de défense des consommateurs, la CLCV (Consommation, logement et cadre de vie) a décidé de déposer plainte dès le mois de novembre contre quatre fournisseurs, dont Mint, pour dénoncer les "procédés particulièrement préjudiciables pour leurs clients". D'une manière générale, la CLCV pointe les pratiques d'une dizaine de "petits opérateurs" qui étaient "très discounts" avant la crise et pèsent environ "10% du marché".

Depuis la flambée des prix, ces derniers ont procédé soit à des augmentations classiques de "l'ordre de 25-30%" soit à des "indexations sur les prix de marchés de gros". Le plus souvent en prévenant les clients par mail, au moins un mois avant comme l'exige la loi.

Procédé légal mais assez suspect parce que le mail peut passer inaperçu dans le flot de messages envoyés sur les boîtes de réception. Ensuite parce que le titre du mail est souvent peu explicite. Par exemple, 'Votre offre évolue' pour annoncer une hausse de 25%.

Surtout, l'association qui a reçu plus de 400 plaintes de clients de Mint veut défendre en justice le fait que désindexer une offre du TRV n'est pas une simple modification de contrat et qu'un mail ne saurait suffire pour l'annoncer.
Elle estime que quand on passe à une offre indexée sur le TRV à une offre indexée sur les prix des marchés de gros, ce n'est pas un changement de contrat, mais un nouveau contrat.

Dans cette période de flambée des prix de l'énergie, la CLCV conseille aux clients de revenir au tarif règlementé pour l'électricité afin d'avoir "la sécurité contractuelle", voire de se tourner vers "les grands opérateurs

Pour le gaz, les clients ne peuvent plus revenir au tarif réglementé qui disparaîtra en juillet 2023. Les offres des grands opérateurs restent certainement les plus sûres.

Les astuces pour faire des économies de gaz

La flambée des prix de l'énergie et notamment du gaz s'accélère depuis l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Ceux d'entre vous qui utilisent du gaz au quotidien, notamment pour se chauffer, ne le ressentent pas pour l'instant, car les tarifs sont bloqués jusqu'à la fin de l'année. Néanmoins, il s'agit d'un poste de dépense important.

Le gaz, déjà cher avant la guerre en Ukraine, voit son prix augmenter et pourrait en effet encore s'envoler suite à l'embargo sur le gaz russe.

Voici donc quelques astuces à la portée de tous, pour réduire un peu sa consommation de gaz sans faire de travaux. Ces astuces ne concernent pas uniquement ceux qui se chauffent et cuisinent au gaz puisqu'elles valent aussi pour ceux qui utilisent d'autres énergies, comme l'électricité.

La réduction du chauffage même de seulement 1 °C par foyer, pour contrer la hausse de prix et éventuellement le manque de ressource, est une première astuce.
Selon l'Agence de la transition écologique (Ademe), **baisser l**a température **d'un degré** permet une **économie de 7 %** sur la facture de chauffage.

Il est également conseillé de **baisser le chauffage** la nuit et dans la journée, lorsqu'on est à l'extérieur de son logement. Mais aussi de ne pas chauffer en permanence les lieux qui ne sont utilisés que pendant de brèves périodes, comme la **salle de bains ou les toilettes**.

Il est conseillé **d'aérer les pièces de son logement**, même en hiver, pendant environ dix minutes par jour, en réduisant en parallèle le chauffage au minimum. Cela permet le renouvellement de l'air et l'évacuation de l'air humide. Et **l'air sec nécessite moins d'énergie que l'air humide** pour être chauffé.

Dans la même veine, **fermer les volets et les stores la nuit** permet d'éviter les déperditions de chaleur.

Bien entretenir ses équipements de chauffage est une autre clé pour moins consommer. **Purger vos radiateurs chaque année, permettrait une économie d'environ 2 % sur votre facture de chauffage.**
Les chaudières à gaz, ou autres, doivent aussi être révisées annuellement par un professionnel : une **chaudière entretenue c'est 8 à 12 % d'énergie** consommée en moins, selon l'Ademe.

Pour faire des économies de gaz, il **faut aussi penser à l'eau chaude**. Et le plus simple, c'est de bien régler son chauffe-eau. Limiter sa température entre 55 et 60 °C suffit pour éviter le développement de bactéries et la formation de tartre. Et cela permettrait **d'économiser jusqu'à 20 %** d'énergie pour le chauffage de l'eau.

La cuisson au gaz mérite aussi d'être optimisée pour ne pas peser trop lourd sur la facture de gaz. **nettoyer et dégraisser** les brûleurs de sa gazinière régulièrement, utiliser les brûleurs adaptés au **diamètre de ses poêles et casseroles**, **couvrir les casseroles et les poêles** permettrait aussi de consommer quatre fois moins de gaz pendant la cuisson.

Outre la réduction de sa consommation de gaz, il existe bien **d'autres petits gestes pour limiter ses dépenses d'énergie**. C'est par exemple le cas de sa **facture d'électricité**, en optant, au moment de remplacer ses appareils électroménagers pour les **équipements les mieux notés, en l'occurrence A.**

L'Agence de la transition écologique estime qu'il est possible d'économiser jusqu'à 1 015 € pour un sèche-linge (sur treize ans) ou encore 265 € pour un réfrigérateur-congélateur (sur onze ans).

Inspiré d'Ouest France